Votre retraite et l'évolution du taux de conversion

Une adaptation progressive pour garantir la pérennité des rentes





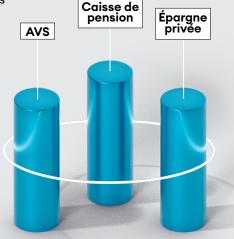
Votre retraite évolue, restez informé!

Le taux de conversion de votre 2° pilier diminue progressivement pour **assurer des rentes durables et équilibrées pour tous.**

Mais pas d'inquiétude : votre caisse vitems optimise votre épargne pour garantir une retraite juste.

Le système des 3 piliers

- AVS (1er pilier) un revenu de base garanti.
- Caisse de pension (2° pilier)
 un complément basé sur
 vos cotisations et le rendement.
- Épargne privée (3° pilier) un plus selon vos besoins.



10'000+ assurés

établissements affiliés

50 ans

Fondation vitems, une prévoyance performante

- Une épargne qui fructifie grâce à une gestion optimisée.
- **Un taux d'intérêt attractif**, souvent supérieur au minimum légal.
- Des prestations avantageuses et flexibles.
- Une solidité financière prouvée avec un bon degré de couverture.
- Des frais maîtrisés pour maximiser vos rentes.

Avec vitems, votre avenir est entre de bonnes mains.

Le 2^e pilier en bref

Comment ça fonctionne?

- Vous et votre employeur cotisez chaque mois.
- Cet argent est investi pour faire croître votre épargne.

Pourquoi c'est important?

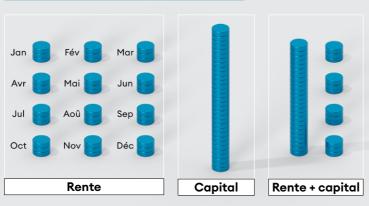
- Maintenir votre niveau de vie à la retraite.
- Assurer une protection en cas d'invalidité ou de décès.



À la retraite, c'est vous qui décidez!

- Toucher une rente mensuelle?
- Retirer votre capital?
- Opter pour une combinaison des deux?

Seule la rente est concernée par le taux de conversion. 60% des affiliés vitems font ce choix.



Qu'est-ce que le taux de conversion?

Un élément clé pour votre rente

Le taux de conversion transforme votre capital de retraite en rente annuelle.

Par exemple:

Une infirmière assistante a accumulé un capital de **CHF 200'000**.

- Avec un taux de 6.8 %, elle reçoit CHF 13'600/an
- Avec un taux de 6.4 %, elle reçoit CHF 12'800/an
- Avec un taux de 6.0 %, elle reçoit CHF 12'000/an





Pourquoi le taux évolue-t-il?

- Espérance de vie en hausse. Nous vivons plus longtemps: les rentes doivent être financées sur une période prolongée.
- Équilibre financier durable.
 Adapter le taux garantit une gestion responsable et pérennise les prestations pour tous.

Une retraite équitable pour tous

Les représentants des employeurs et des employés ont fait un choix réfléchi pour **assurer l'avenir des retraites tout en protégeant les intérêts de chacun**.

- Une transition en douceur: l'adaptation progressive du taux de conversion permet de préserver à la fois l'épargne des actifs et les pensions des futurs retraités.
- Un équilibre durable: cette solution garantit la stabilité financière de vitems et la sécurité des retraites sur le long terme.



Adaptation progressive du taux de conversion

Hommes

Âge / Année	2025	2026	2027	2028	Dès 2029
60	5.80%	5.60%	5.40%	5.20%	5.00%
61	6.00%	5.80%	5.60%	5.40%	5.20%
62	6.20%	6.00%	5.80%	5.60%	5.40%
63	6.40%	6.20%	6.00%	5.80%	5.60%
64	6.60%	6.40%	6.20%	6.00%	5.80%
65	6.80%	6.60%	6.40%	6.20%	6.00%

Femmes

Âge / Année	2025	2026	2027	2028	Dès 2029
59	5.80%	5.55%	5.30%		
60	6.00%	5.75%	5.50%	5.25%	5.00%
61	6.20%	5.95%	5.70%	5.45%	5.20%
62	6.40%	6.15%	5.90%	5.65%	5.40%
63	6.60%	6.35%	6.10%	5.85%	5.60%
64	6.80%	6.55%	6.30%	6.05%	5.80%
Âge de référence	6.84%	6.64%	6.44%	6.24%	6.00%
65	6.95%	6.72%	6.48%	0.2470	0.00%

Vous souhaitez en savoir plus?

Scannez le QR code pour accéder au site vitems et à sa vidéo explicative.



www.vitems.ch/taux-de-conversion/

Votre caisse de pension vous accompagne!

Contactez-nous.



Route du Lac 2 1094 Paudex Case postale 1215 1001 Lausanne

+41 (0)58 796 32 46

info@vitems.ch